

FICHE DESCRIPTIVE DE FORMATION



La formation syndicale CGT
Union départementale CGT des Alpes Maritimes
34 Bd Jean Jaurès – 06300 NICE

Tel: 04 92 47 71 10

Courriel : ud@cgt06.fr
Site : www.cgt06.fr

CSE - Santé Sécurité et Conditions de Travail

Public et prérequis à cette formation :

Ce stage s'adresse aux élu.es en CSE titulaires et suppléant.es ainsi qu'aux référent.es harcèlement sexuel lorsqu'ils ou elles ne sont pas élu.es du CSE. Les stagiaires devront de préférence avoir suivi la Formation Syndicale Générale « Participer » ou « Niveau 1 » organisée par les UL. Ils et elles devront se rendre disponibles pour l'intégralité de la semaine.

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Ce stage s'inscrit dans la famille de formation confédérale «Outiller pour le mandat ». Le code du travail prévoit l'obligation pour l'employeur.euse de former les élu.es du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Les élu.es ont le choix de l'organisme de formation, laquelle est financée par l'employeur.euse. Le stage « CSE - SSCT », élaboré par le pôle formation de la CGT reconnue par le ministère du travail, relève de ce dispositif légal.

Les objectifs et l'organisation de la formation :

Les stagiaires seront en capacité de définir avec la démarche CGT les actions qu'ils et elles auront à entreprendre dans le cadre de leurs missions d'élu.es au CSE pour contribuer à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des salarié.es.

Pour favoriser la dynamique de groupe et les échanges d'expériences entre les stagiaires, le nombre de participant.es est limité à 12. Afin de permettre à un plus grand nombre de syndicats de former leurs élu.es, il ne sera retenu qu'un maximum de 3 camarades de la même entreprise pour une même session.

Les thèmes abordés sur les 5 jours de la semaine :

1. Approche CGT sur le travail, la santé au travail et la prévention ;
2. Approche légale et syndicale pour les missions SSCT ;
3. Les interlocuteurs et le fonctionnement du CSE sur les questions de SSCT ;
4. Actions des élu.es du CSE en cas d'accident du travail ;
5. Analyser les risques et développer la prévention.

Évaluations prévues :

Évaluations formatives en cours de stage à l'occasion d'exercices et mises en situations.

Évaluations sommatives de fin de thème, sous forme de synthèses.

Évaluations estimatives de fin de journée et de fin de formation.

Forme et durée de l'action de formation

- Stage de 5 jours
- voir dates et lieux (UD ou Uls) sur le plan de formation départemental UD CGT 06